

Lettre de Strasbourg

LA FÊTE DE FRATERNISATION DE L'ARTISANAT FRANÇAIS. — M. PEYRONNET, MINISTRE DU TRAVAIL. — L'ASSIMILATION MÉTHODIQUE. — LES LOIS MUNICIPALES.

(D'un correspondant particulier)

Le dimanche, 26 novembre, en présence de M. Peyronnet, ministre du Travail, de nombreux parlementaires, de près de deux cents délégués, les artisans alsaciens-lorrains se sont officiellement affiliés à la Confédération générale de l'Artisanat de France. Ce fut une véritable fête de fraternisation où s'est manifestée l'unanimité la plus étroite des coeurs. Des rapports fort instructifs ont été présentés et l'on a prononcé de magnifiques discours d'où était heureusement bâtie toute politique de cause-cou.

M. Thaliédet, président de la Confédération générale de l'Artisanat de France, a fait ressortir le progrès social et économique que constitue, sur nombre de points, notre législation locale par rapport à la législation française, et il a conclu qu'il faut laisser aux provinces reconstruites tout ce qu'il y a de bon dans leurs institutions et même en faire profiter toute la France.

M. Courtier, député de la Haute-Marne, en apportant aux Alsaciens et Lorrains les sympathies du groupe parlementaire de l'artisanat dont il est le président, a dit entre autres choses:

Qu'importe la différence de langage, puisque nos coeurs communient dans une même pensée. Nous vous avons rendu la liberté, mais c'est près de vous que nous apprenons à nous en servir, et c'est à Strasbourg qu'a été créée aujourd'hui la chaire des Chambres de Métiers, qui sera soumise au Parlement.

Les discours de M. Peyronnet a prononcé a été haché d'applaudissements.

En ce jour où l'Alsace-Lorraine adhère à la Confédération de l'Artisanat, je suis heureux et fier, a dit le ministre, de voir groupes sous un même drapeau de paix sociale et de travail l'immense armée de ceux qui aident à l'assimilation de l'ensemble des compagnons et du maître, les deux éléments essentiels de toute production, capital et main-d'œuvre, réunis dans vos mains. C'est vous qui pouvez le mieux, au nom de l'artisanat indépendant et si vous le favorisez, constituer cette nouvelle classe moyenne ouverte à toutes les initiatives et aux meilleures rébels aux suggestions étroites de l'ogresse qu'aux excitations dangereuses de la violence.

Puis le ministre a remercié les Alsaciens et Lorrains d'avoir gardé le dépôt d'une tradition qui sauvegarde une grande communauté d'intérêts.

Ce fut de plus, c'est l'assimilation, méthodique, plus tente mais plus sûre, qui a été préconisée. Et ce qui est vrai de l'artisanat s'applique à d'autres domaines de notre législation. Ainsi, par exemple, pour l'organisation municipale.

On sait que notre organisation locale des municipalités a cet avantage sur celle de l'intérieur, qu'elle est moins générée par la tutelle administrative et préfectorale et que ses communes sur nombre de questions, gardent une entière initiative.

Les maires de nos grandes villes se sont réunis la semaine passée et ont voté si l'unité et le maintien de notre organisation municipale. Personne n'a osé suspecter leur amour de la France, car il en est parmi eux qui ont été d'éhontés défenseurs de l'idée française. Mais ayant à compter avec la réalité des faits, il leur faut bien constater où sont les avantages et où les inconvenients. Nombreuses seront les municipalités de France qui leur donneront raison.

Le plus bizarre c'est que parmi ces maires, l'un des plus énergiques à revendiquer le maintien de la loi locale a été le maire de Colmar, celui-là même qui, quelques jours auparavant, à l'occasion d'un banquet, essayait de faire croire à M. Crobat, garde des Sceaux, que l'Alsace voulait l'introduction intégrale et immédiate de « toutes » les lois françaises et que nous sommes d'opposés à tout accepter aveuglément. Oh! la politique!

Jean d'ALSACE.

Un échec communiste en Suisse

Par 730.000 voix contre 109.000 tous les cantons repoussent le projet socialiste de prélevement sur la fortune

Genève, 4 décembre. — L'initiative socialiste tendant au prélevement sur les fortunes dépassant 80.000 francs a été soumise au peuple suisse, le 8.1.0.0 des électeurs ont voté et le projet de loi a été repoussé par 730.584 voix contre 109.484 voix, c'est-à-dire à une majorité de 621.000 voix. Il est à noter que, même les cautions les plus industrielles ont eu une majorité négative.

Le droit du maire et du préfet pour interdire la reproduction de certains films

Un arrêt de la Cour de cassation Draguignan, 4 décembre. — M. Barrière, préfet du Var, avait pris, à plusieurs reprises, un arrêt interdisant la reproduction, dans le département, de certains films dont il considérait le spectacle dangereux, malgré leur admission par la vis de la Commission départementale de la Seine.

Des procès-verbaux, dressés en vertu de cet arrêt, furent toujours annulés par les juges de paix, notamment par celui de Draguignan.

Or, la Cour de cassation vient de décider, en cassant un jugement du Tribunal de simple police de Draguignan, que l'autorisation donnée par un visa, ne peut valoir qu'un regard du contrôleur et à un point de vue purement fiscal, sans faire échec au droit qui appartient au maire et au préfet, de prendre ce qui concerne les films admis par la censure, des arrêts d'interdiction dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publiques.

Une bijouterie de Paris cambriolée en plein midi

Le montant du vol s'élève à 15.000 francs

Paris, 4 décembre. — Un vol d'une valeur exceptionnelle vient d'être effectué dans une bijouterie du boulevard Bonne-Nouvelle.

Le propriétaire avait quitté sa bijouterie à midi et demi. A 1 h. 30, un représentant, qui venait rendre visite au bijoutier, trouva la porte ouverte. Il entra et remarqua que tous les tiroirs avaient été ouverts.

Ce qui rendait particulièrement difficile le cambriolage du magasin, c'est qu'il est situé à côté d'une boulangerie-pâtisserie qui a un étage au-dessus et dont les vendendeuses connaissent le personnel de la bijouterie.

Le montant du vol doit dépasser 15.000 francs.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

XXX Dejà mère de cinq enfants, Mme Marchand, menuisier à St-Denis-le-Fortin, arrondissement de Beauvais, a mis au monde trois jumelles; le père de cette nouvelle famille étant un modeste ouvrier agricole, une souscription a été ouverte pour lui venir en aide.

XXX A Rive-de-Gier, ont eu lieu les élections municipales pour pourvoir au renancement de cette corporation. La liste communiste portait en tête l'ex-otarie mécanique Marti, qui, seul, fut élu. La liste radicale socialiste a obtenu seulement 400 voix. Il y a ballotage pour 40 sièges.

XXX Au cours d'une réunion, dans un café de Nancy, Edmond Burger, ancien à huis clos, a coup de rasoir, le soldat Eugène Bernard. Le père de ce dernier, qui se rendait à l'hôpital, a été lui-même attaqué par des inconnus, qui lui ont tranché la gorge. On craint pour la vie des deux victimes.

XXX D'Avignon, Mme Marie Aubert, gardienne à Perpignan, a été brûlée et écorchée par un voleur qui venait fermer la barrière d'un passage à niveau.

XXX A Vannes, d'importants vols de colis de toute sorte, connus depuis plus d'un an, avaient attiré l'attention du sous-chef de gare. Une enquête vient d'amener l'arrestation de trois employés Pedron, sous-chef de manœuvres; Bréant, chef de manœuvres; et Gouraud, chef de gare.

XXX A Marseille, rue Saint-Laurent, un jeune Alzérien de 20 à 25 ans, a été agressé par un Arabe qui s'est enfui. Des agents ont arrêté trois autres Arabes, alors qu'ils venaient de transporter le corps de la victime dans la rue de Nuits. En quatre minutes, l'arrestation a été opérée.

XXX M. Millerand, le 9.11.00, déclara au Comité national, ancien et nouveau président du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie.

XXX Le chômeur Paul, originaire du poquet, à Béziers, qui a quitté notre port pour l'Amérique, se trouvent 4.000 francs d'or, destinés à des banques de New-York.

XXX Un commencement d'inégalité, rapidement état, s'est déclaré au Théâtre de la Galette, à Paris.

ETRANGER

XXX à la conférence du disarmement de Moscou, Lénine a proposé de réduire l'armée rouge à 300.000 hommes.

XXX De Londres: On croit savoir que M. Eust. Esty, accepte le poste du gouverneur général de l'Etat d'Irlande.

XXX A Bâle, a commencé la 8e législature des Chambres fédérales élues en septembre. La séance du Conseil national a été ouverte par le doyen d'âge, M. Gruyé, socialiste, qui a développé le programme socialiste, et déclare que le Conseil national, sous la présidence du député républicain Georges Dreyfus, continuera son travail.

XXX A Barcelone, a été inaugurée l'exposition des souvenirs de la grande guerre, organisée au profit du monument qui sera élevé à la mémoire des volontaires catalans, qui luttèrent sous les drapés alliés au consul de France, la colonie française et de nombreuses personnalités de Dimant, des cimetières militaires de Dimant, d'Hastière et d'Anhee.

M. HENRY BORDEAUX A LILLE

Une conférence du célèbre académicien sur le Mouvement familial

Deux ans sont déjà écoulés depuis que, dans une réunion solennelle, les Etats Généraux de la Famille Française, qui se terminait à Lille, ont proclamé, par la voix du général de Castelnau, « la Déclaration des droits de la famille ».

Le « Comité de Protection de l'Enfance » fonctionne, à Roubaix, depuis le 1^{er} mai 1894.

Dans sa séance du 13 décembre 1892, la Commission cantonale d'hygiène et de salubrité entendut un rapport très documenté de M. le docteur Buttrille sur la question de la mortalité infantile dans notre ville. L'orateur démontre, chiffres à l'appui, combien était effrayante cette mortalité de la première enfance et après avoir indiqué de quelle façon il serait possible d'enrayer le mal, il conclut en ces termes: C'est une société dans laquelle il existe une mortalité infantile dans notre ville.

Le 1^{er} mai 1894, le docteur Buttrille ajoutait: « Vous êtes tous désignés pour travailler à l'établissement de cette société, d'accord avec le corps médical. Vous feriez ainsi une œuvre mémorable ayant pour but de rendre service à l'humanité et au monde des travailleurs et de fortifier la race. »

La Commission cantonale écouta d'une oreille favorable le rapport de M. le docteur Buttrille. Le 24 janvier 1893, M. Alfred Reboux, le regrette directeur du « Journal de Roubaix », membre de la Commission, déposa un autre rapport sur les moyennes pratiques de groupes tout le temps de l'entretien pour la protection de l'enfant à Roubaix.

Le 9 mai 1893, la Commission s'occupa de nouveau de la question et enfin dans sa séance du 13 septembre de la même année décida la constitution du Comité composé de MM. Deschout, Buttrille, Reboux, Dupire et Roger.

En 1896, sur la proposition de M. Eugène Motte, conseiller général, l'assemblée départementale vota une subvention de 200 fr. qui devint annuelle.

Ainsi était établie à Roubaix, l'œuvre de la Protection de l'Enfance.

L'ŒUVRE de la Protection de l'Enfance

ACADEMIQUE

Sous c'bas monte, pou gramin d'affaires,

ch'est à sti qui arrivera l'preuve. N'im-

porte t'chou c'té qu'in'sertourne, in vot

des g'me faire au pus vite.

Pou les invasions, ch'est à sti qui tra

l'preuve pou découvrir in système per-

fectionné.

Pou les fabricante, qui qui arrivera l'pu-

rite à lancé inne nouveauté.

Pou les négociants, qui qui tra

l'preuve ayez au pus vite.

Et, pour avoir inne plache, est-c' q'

ch'n'est pas, acore, sti qui arrivera l'preuve

qui ara des chances d'ête pris ?

Vin les airs, et sus terre, in fait au pus

vite.

Vin les airs, ch'est des arénophanes qui

font des concours à sti qui sara voler l'pu-

s'vite.

Sus terre, après les assauts d'boxe, d'u-

qui font à sti qui iura l'pu s'vite à donner

maque sus l'oché et l'peung sus les dints,

in vot courir d'z'autos à la celle qui ava-

lera l'pus kilomètros.

Ch'n'est acore rin d'faire au pus vite à

des courses d'circuit sur les grand's routes,

mais t'chou qui fait au pus vite vin les

rues, que les paufes pitons y n'ont foqué

l'temps, eusses aussi, à faire au pus vite

à s'garer ou ben à gripper sus l'rottrot

poù po être épouté, ch'est pus l'même jeu.

Yous assurez qu'vec tout ces ch'as accombi, à z'ses fo's, in est tellement saisi

qu'à d'quo attraper l'tronnerie pou l'restant

des j'sons.

Mais y'a, non pas, que l'pu fait au pus vite

à l'z'auto pour les femmes! Ch'est inne

affaire d'Etat, savez, vin les journale

, comme in donne l'portrait des granc-

nes, les championnons qu'in appelle, in donne aussi l'portrait des championnons.

Bé, va, j'n'ars jamais imaginé, étant

garchonnal, du temps qu'court au

puce, que irot v'n in jour que l'z'hommes es...

Les femmes y n'd'ront fait autant.

A vrai dire, jeur à l'ballé (que ch'est

dein'vnu l'football) et courir au pus vite,

ch'est un fait courir au pus vite, je

ch'as, qui irot v'n in jour que l'z'hommes es...

Les fiettes, que ch'est si gracieux, tchou

qui dans'tent à l'cord'e cu ben a ronl in

chantant; tchou qui sont grandes, les faire

courir d'que tchou mort! Aliens, veions,

et irot v'n in jour que l'z'hommes es...

Et, main que l'z'hommes es...

Et, main que l'z'hommes es...

Et, main que l'z'hommes es...